

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 63

Hebdos régionaux de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Consultation publique sur la Réserve écologique de l'Île-Brion des Îles-de-la-Madeleine

ANNONCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Québec, le 5 septembre 2018 – Le 15 août dernier, s'appuyant sur l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M^{me} Isabelle Melançon, donnait le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une consultation afin que le public puisse s'exprimer sur les enjeux concernant le statut de protection de l'île Brion.

Ce mandat débutera le 24 septembre 2018 et le rapport du BAPE devra être déposé à la ministre au plus tard le 21 décembre 2018. La composition de la commission et les modalités de la consultation publique seront diffusées ultérieurement par voie de communiqué et dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

L'OBJET DE LA CONSULTATION

La réserve écologique de l'Île-Brion a été créée en 1988 pour protéger intégralement et à perpétuité des écosystèmes représentatifs de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine et exceptionnels à l'échelle du Québec. En outre, l'île est l'habitat de trois espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et abrite des oiseaux à statut précaire.

Dans le contexte d'une augmentation de la population de phoque gris, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine demande de moduler le statut de protection de l'île Brion afin d'encadrer certaines activités dans le respect de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* ; plus spécifiquement, il s'agit d'analyser la possibilité de modifier les limites de la réserve écologique et de changer le statut de protection des zones de plage.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*.

Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou une question que lui soumet la ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux écologiques, sociaux et économiques des projets.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Julie Olivier, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 poste 539 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez

également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante :
reserve-ecologique-ile-brion@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 539
reserve-ecologique-ile-brion@bape.gouv.qc.ca